

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010

COMPTE-RENDU

Séance du 25 mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de SERVON-SUR-VILAINE, convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni salle de la Bretonnière, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Joseph JAN, Maire.

Etaient présents : GARDIN Michel, CHRISTINA Georges, BOURTHOURAULT Yann, MARTIN Florence, BESNARD Daniel, adjoints.

JOURDREN Alain, ANICET Marie Thérèse, COLLIOT Olivier, BARRE Pascal, BOCHER Hervé, TRAVERS Gérard, OLIVIERO Isabelle, THOMAS Sonia, ARTUS Clotilde, MARZIN Sylvie, REINBOLD Christelle, JANVIER Sophie, CHESNEAU Véronique, PAQUET Alain, MOREL Christine, BAGOT Christophe.

Absents représentés : LORAY Anne-Laure (pouvoir à GARDIN Michel), ROUSSILLAT Catherine (pouvoir à MARTIN Florence), MOREL Patrice (pouvoir à TRAVERS Gérard), BOURDON Véronique (pouvoir à BOCHER Hervé), GIRARDET Vincent (pouvoir à PAQUET Alain).

Secrétaire de séance : BOURTHOURAULT Yann

Assistant également à la séance : Anita COULLIER, Directrice Générale des Services.

Procès verbal du Conseil précédent : *Le Procès verbal du Conseil Municipal du 25 février est adopté à l'unanimité. Mme Christine MOREL ne participe pas au vote car absente lors de ce conseil.*

ORDRE DU JOUR :

Finances, Budget, Marchés publics,

1. Décisions annexes au budget
2. Subvention au CCAS
3. Subvention à la caisse des écoles
4. Adoption du compte administratif du budget de la commune 2009
5. Adoption du compte administratif du budget assainissement 2009
6. Adoption du compte administratif du budget du Douhet Morin 2009
7. Adoption du compte administratif du budget de la Rue Creuse 2009
8. Adoption du compte administratif du budget de la ZA Olivet 2009
9. Adoption du compte administratif du budget du Vallon
10. Approbation des comptes de gestion
11. Subventions aux associations
12. Demande de dotation globale d'équipement
13. Autorisation de signature pour les marchés de travaux de la mairie
14. Assurance du personnel : mandater le Centre De Gestion pour mettre en concurrence pour le compte de la collectivité

2010-017 Décisions annexes au budget

Certaines décisions permettent l'application du budget. Ces décisions sont donc soumises à l'approbation de l'assemblée. Il s'agit entre autres de décider :

- de reverser à la caisse des écoles le montant des encaissements de la garderie et des ateliers ;
- de recouvrer auprès de la caisse des écoles et du CCAS les frais de personnel « mis à disposition » ;
- de recouvrer le coût de scolarisation des enfants venant d'autres communes :
 - Coût d'un enfant primaire : 335,47€
 - Coût d'un enfant maternelle : 938,72€ ;
- de porter la prime des agents communaux à 700€ pour un temps complet ;
- de budgéter l'indemnité de gardiennage de l'église, conformément à la loi ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander toutes les subventions inscrites dans le budget et toutes subventions compatibles avec les projets décidés ;
- d'accepter les subventions accordées,
- d'offrir un dictionnaire à chaque élève entrant au collège ;
- de créer des programmes d'investissement avec mise en place de la procédure AP/CP (autorisation de programmes/crédit de paiement).

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé et délibéré,
Décide à l'unanimité des votants :

- de reverser à la caisse des écoles le montant des encaissements de la garderie et des ateliers ;
- de recouvrer auprès de la caisse des écoles et du CCAS les frais de personnel « mis à disposition » ;
- de recouvrer le coût de scolarisation des enfants venant d'autres communes :
 - Coût d'un enfant primaire : 335,47€
 - Coût d'un enfant maternelle : 938,72€ ;
- de porter la prime des agents communaux à 700€ pour un temps complet ;
- de budgéter l'indemnité de gardiennage de l'église, conformément à la loi ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander toutes les subventions inscrites dans le budget et toutes subventions compatibles avec les projets décidés ;
- d'accepter les subventions accordées,
- d'offrir un dictionnaire à chaque élève entrant au collège ;
- de créer des programmes d'investissement avec mise en place de la procédure AP/CP (autorisation de programmes/crédit de paiement)

2010-018 Subvention au CCAS

Pour permettre le fonctionnement du CCAS, il est nécessaire d'équilibrer le budget au moyen d'une subvention.

Cette dernière s'élève à 11966,00 €

La commission finance propose à l'assemblée de voter cette subvention.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé et délibéré,
Décide à l'unanimité des votants :

- d'accorder une subvention de 11966,00 € au CCAS

2010-019 Subvention à la caisse des écoles

L'équilibre du budget de la caisse des écoles se fait au moyen d'une subvention du budget de la commune. Pour 2010, cette dernière s'élève à 42954,00 €

La commission finance propose à l'assemblée de voter cette subvention.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants :

- d'accorder une subvention de 42 954,00 € à la Caisse des Ecoles

Monsieur le maire quitte la salle

2010-020 Adoption du compte administratif du budget de la commune 2009

Il est proposé à l'assemblée de délibérer pour approuver les comptes administratifs 2009 après avoir :

- constaté pour le budget principal de la commune et pour les différents budgets annexes les résultats de clôture ;
- reconnu la sincérité des restes à réaliser.

RESTES À REALISER EN DEPENSES

Code Article	Libellé	Total restant engagé
202	Elaboration du P. L. U.	4 436,00 €
2184	Mobilier Dojo et Restaurant Scolaire	5 384,00 €
2188	Compresseur, Générateur, Matériel Cuisine	3 497,00 €
2313 - 81	Restructuration de la mairie	1 300 020,00 €
2313 - 84	Construction salle modulaire multi-activités	955,00 €
2313 - 88	Création d'une structure d'accueil périscolaire	52 032,00 €
2313 - 89	Construction d'une structure Inter Générationnelle	14 651,00 €
2315	Maîtrise d'œuvre réseaux eaux pluviales Rue Laënnec & Clémenceau & Aménagement Rue des Fauvettes	30 136,00 €
2315	Travaux de voirie	4 234,00 €
2315 - 86	Rénovation Centre bourg	41 860,00 €
2315 - 87	Liaison douce paysagère entre le bourg et la gare	14 771,00 €
Total		1 471 976,00 €

RESTES À REALISER EN RECETTES

Code Article	Libellé	Total restant engagé
1328	Subvention de la Communauté de Communes pour la création du DOJO	52 448,00 €
Total		52 448,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	En euros	Recettes	En euros
Charges à caractères général	590 954,92 €	Produits des services et des domaines	385 883,38 €
Charges de personnel et assimilés	1 150 829,76 €	Travaux en régie	
Autres charges de gestion courantes	519 427,13 €	Impôts et taxes	1 732 918,90 €
Charges financières	100 853,02 €	Dotations subventions participations	662 749,96 €
Charges exceptionnelles	4 690,19 €	Autres produits de gestion courante	15 310,74 €
Dotation aux amortissements et provisions	51 662,40 €	Atténuation de charges	24 758,62 €
		Produits financiers	
		Produits exceptionnels	68 908,41 €
		Reprises	
		Excédent de fonctionnement reporté	68 369,07 €
TOTAL	2 418 417,42 €	TOTAL	2 958 899,08 €

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 540 481,66 €.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	En euros	Recettes	En euros
Dépôts et cautionnements	465,00 €	F. C. T. V. A.	90 776,00 €
Remboursement des Emprunts	211 743,13 €	Taxe Locale d'Equipement	89 003,00 €
Frais Documents Urbanisme	5 025,12 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000,00 €
Frais d'insertion marché		Subventions établissements nationaux	
Terrains		Subventions du Département	5 000,00 €
Concession droit	6 059,24 €	Subventions groupement collectivités	1 800,00 €
Frais insertion		Subventions Autres Organismes	
Matériel, mobilier et autre	53 209,03 €	Emprunt	
Terrain et construction	435 085,83 €	Avances et acomptes	
Autre installation outillage	23 373,21 €	amortissement	51 662,40 €
Déficit d'investissement		Titre subvention amortissement	
Installations, Matériels et Outil Technique	32 196,84 €	Intégration travaux	
Avances et acomptes		excédent reporté	1 342 555,31 €
TOTAL	767 157,40 €	Dotation	€
		TOTAL	2 080 796,71 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 1 313 639,31 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 5 abstentions (C. Morel, V. Chesneau, A. Paquet, V. Girardet, C. Bagot) :

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus (1 471 976 € en dépense et 52 448 € en recette)
- d'approuver le compte administratif du budget de la commune tel que présenté

2010-021 Adoption du compte administratif du budget assainissement 2009

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé 2009	Recettes	Réalisé 2009
Intérêts des emprunts	11 330,15 €	Travaux	2 428,50 €
Charges d'intérêts		Redevances d'assainissement collectif	96 188,39 €
Dotations aux amortissements	41 668,36 €	Produits exceptionnels	0,31 €
Fournitures non stockables eau énergie	2 169,65 €	Résultat de fonctionnement reporté	
Sous traitance générale		Quote-part des subventions d'investissement	28 820,95 €
Entretien réparations	24 012,30 €		
Primes d'assurances		TOTAL GENERAL	127 438,15 €
Frais postaux	922,08 €		
Services bancaires et assimilés			
Divers			
Personnel extérieur au service			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			

Titres annulés	
Dépenses imprévues	
Virt à la section d'investissement	
Déficit reporté	
TOTAL GENERAL	80 102,54 €

La section de fonctionnement se solde par un excédent de fonctionnement de 47 335,61 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	Réalisé 2009	Recettes	Réalisé 2009
Subventions d'équipement	28 820,95 €	fonds globalisés d'investissement	1 097,00 €
Emprunts	10 564,05 €	Excédent capitalisé	73 157,16 €
Autres emprunts	20 533,05 €	subventions d'équipements	
Installation matériel et outillage technique	57 613,71 €	subvention de collectivités publiques	
Dépenses (à subdiviser par opération)		EMPRUNTS	
Dépenses imprévues		amortissements des installations	8 956,65 €
Restitution subvention pour la commune		autres	32 711,71 €
Déficit d'investissement reporté		autres immobilisations incorporelles	
TOTAL GENERAL	117 531,76 €	recettes (à subdiviser par opération)	
		virt de la section d'exploitation	
		Résultat d'investissement reporté	58 538,49 €
		TOTAL GENERAL	174 461,01 €

La section d'investissement se solde par un excédent de 56 929,25 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 5 abstentions (C. Morel, V. Chesneau, A. Paquet, V. Girardet, C. Bagot) :

- d'adopter le compte administratif tel que présenté

2010-022 Adoption du compte administratif du budget du Douhet Morin 2009

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé 2009	Recettes	Réalisé 2009
Terrains à aménager		Vente de terrains aménagés	
Achat étude	2 692,87 €	Achat étude	
Achat matériel		Excédent reporté	158 075,74 €
Frais Accessoires Terrains En Cours d'aménagement		Frais Accessoires Terrains En Cours d'aménagement	
Reversement De l'excédent		Produits divers de gestion courante	
Variation des stocks de terrains aménagés		Dotation subvention	
Intérêts des emprunts	592,45 €	Autres produits exceptionnels	
Amendes fiscales et pénales			
TOTAL GENERAL	3 285,32 €	TOTAL GENERAL	158 075,74€

INVESTISSEMENT

Dépenses	Réalisé 2009	Recettes	Réalisé 2009
----------	--------------	----------	--------------

Emprunts	31 448,94 €	Emprunts	
Subventions		Stocks	
Travaux en cours		Travaux en cours	
Terrains		Terrains Aménagés	
Travaux en cours			
Terrains aménagés		Produits intermédiaires	
Déficit d'investissement Reporte		Excédent d'investissement Reporte	31 448,71 €
TOTAL GENERAL	31 448,94 €	TOTAL GENERAL	31 448,71 €

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 154 790,42 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 0,23 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 5 abstentions (C. Morel, V. Chesneau, A. Paquet, V. Girardet, C. Bagot) :

- d'adopter le compte administratif tel que présenté.

M. Bagot quitte la séance et Mme Bourdon arrive à 21h05

2010-023 Adoption du compte administratif du budget de la Rue Creuse 2009

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé 2009	Recettes	Réalisé 2009
Terrains à aménager		Vente de terrains aménagés	
Achat étude	60,00 €	Achat étude	
Achat matériel	113 040,96 €	Excédent reporte	157 907,48 €
Frais accessoires terrains en cours d'aménagement		Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	
Variation des en cours	283 765,63 €	Variation des en cours de production de biens	387 716,59 €
Variation des stocks de terrains aménagés		Produits divers de gestion courante	
Intérêts des emprunts		Dotations subventions	9 150,00 €
TOTAL GENERAL	396 866,59 €	TOTAL GENERAL	554 774,07 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	Réalisé 2009	Recettes	Réalisé 2009
Emprunts		Emprunts	
Stocks		Stocks	
Travaux en cours		Travaux en cours	
Terrains		Terrains	
Travaux en cours	387 716,59 €	Travaux en cours	283 765,63 €
Terrains aménagés		Produits intermédiaires	
Déficit d'investissement reporte	283 765,63 €	Excédent d'investissement reporte	
TOTAL GENERAL	671 482,22 €	TOTAL GENERAL	283 765,63 €

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 157 907,48 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 387 716,59 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 4 abstentions (C. Morel, V. Chesneau, A. Paquet, V. Girardet) :

- d'adopter le compte administratif tel que présenté.

2010-024 Adoption du compte administratif du budget de la ZA Olivet

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	REALISE 2009	RECETTES	REALISE 2009
Terrains à aménager	/	Vente de terrains aménagés	/
Achat étude	/	Achat étude	/
Achat matériel	/	Achat matériel	/
Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	/	Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	/
Variation des en cours	/	Variation des en cours de production de biens	/
Variation des stocks de terrains aménagés	/	Variation des stocks de terrains aménagés	/
Intérêts des emprunts	/	Transferts de charges financières	/
TOTAL GENERAL	/	TOTAL GENERAL	/

INVESTISSEMENT

DEPENSES	REALISE 2009	RECETTES	REALISE 2009
Emprunts		Emprunts	
Stocks		Stocks	
Travaux en cours		Travaux en cours	
Terrains		Terrains	
Travaux en cours		Travaux en cours	
Terrains aménagés		Produits intermédiaires	
Déficit d'investissement reporté	15 874,99 €	Excédent d'investissement reporté	
TOTAL GENERAL	15 874,99 €	TOTAL GENERAL	0 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 15 874,99 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé et délibéré,
Décide à l'unanimité des votants :

- d'adopter le compte administratif tel que présenté.

2010-025 Adoption du compte administratif du budget du Vallon

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	REALISE 2009	RECETTES	REALISE 2009
Terrains à aménager		Vente de terrains aménagés	
Achat étude	1 800,00 €	Excédent reporté	24 585,11 €
Achat matériel		Achat matériel	
Frais accessoires terrains en cours d'aménagement		Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	
Variation des en cours		Variation des en cours de production de biens	
Variation des stocks de terrains aménagés	319 683,20 €	Variation des stocks de terrains aménagés	321 483,20 €
Intérêts des emprunts		Transferts de charges financières	
TOTAL GENERAL	321 483,20 €	TOTAL GENERAL	346 068,31 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	REALISE 2009	RECETTES	REALISE 2009
Emprunts		Emprunts	
Stocks		Stocks	
Travaux en cours		Travaux en cours	319 683,20 €
Terrains		Terrains	
Travaux en cours	321 483,20 €	Travaux en cours	
Terrains aménagés		Produits intermédiaires	
Déficit d'investissement reporté	319 683,20 €	Excédent d'investissement reporté	
TOTAL GENERAL	641 166,40€	TOTAL GENERAL	319 683,20 €

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 24 585,11 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 321 483,20 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 4 abstentions (C. Morel, V. Chesneau, A. Paquet, V. Girardet)

- d'adopter le compte administratif tel que présenté.

M. le Maire revient en séance

2010-026 Approbation des comptes de gestion

Le compte de gestion est le document comptable tenu par le comptable de la collectivité (le percepteur).

Ces documents correspondent en tous points aux comptes administratifs de la collectivité et pour tous les budgets.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 4 abstentions (C. Morel, V. Chesneau, A. Paquet, V. Girardet)

- d'approuver les comptes de gestion du budget de la commune et de tous les budgets annexes ;
- de préciser que ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de la part de l'assemblée.

2010-027 Subventions aux associations

La commission finances s'est réunie et propose à l'assemblée d'arrêter les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous.

MJC mise à disposition du personnel	100 967,00 €
MJC convention tripartite	16 300,00 €
MJC subvention fonctionnement	48 860,00 €
Pompiers	1 370,00 € (200,00 € + 90,00 € x 13)
Garderie école privée	1 086,26 €
Ecole publique transport à la ferme	80,00 €
Ecole privée transport à la ferme	80,00 €
La réserve de subvention passe ainsi à	14 528,43 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 3 abstentions (C. Morel, A. Paquet, V. Girardet) :

- d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

2010-028 Demande de dotation globale d'équipement pour l'école primaire

La Dotation Globale d'Equipement est une subvention de l'état sur certains investissements. Pour l'année 2010 la collectivité pourrait prétendre à des subventions de 25% sur les dépenses hors taxes pour le renouvellement de l'informatique de plus de 6 ans pour l'école primaire.

Achats 2010 : 5 793,36 € HT

Achats 2011 : 3 728,00 € HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
2010	5 793,36 €	Auto financement	4 345,02 €
		DGE	1 448,34 €
2011	3 728,00 €	Auto financement	2 796,00 €
		DGE	932,00 €
Total	9 521,36 €	Total	9 521,36 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants :

- d'adopter le projet de renouvellement du matériel informatique pour l'école primaire ;
- d'adopter le plan de financement ci-dessus présenté ;
- de solliciter la Dotation Globale d'Equipement pour un montant de 2 380,34 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

2010-029 Demande de dotation globale d'équipement pour l'école maternelle

La Dotation Globale d'Equipement est une subvention de l'état sur certains investissements. Pour l'année 2010 la collectivité pourrait prétendre à des subventions de 25% sur les dépenses hors taxes pour acquisition de matériel informatique pour l'école maternelle.

Achats 2010 : 558,72 € HT

Achats 2011 : 1 734,72 € HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
2010	558,72 €	Auto financement	419,04 €
		DGE	139,68 €
2011	1 734,72 €	Auto financement	1 301,04 €
		DGE	433,68 €
Total	2 293,44 €	Total	2 293,44€

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 3 abstentions (C. Morel, A. Paquet, V. Girardet) :

- d'adopter le projet d'acquisition du matériel informatique pour l'école maternelle ;
- d'adopter le plan de financement ci-dessus présenté ;
- de solliciter la Dotation Globale d'Equipement pour un montant de 573,36 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

2010-030 Demande de dotation globale d'équipement pour le restaurant scolaire

La Dotation Globale d'Equipement est une subvention de l'état sur certains investissements. Pour l'année 2010 la collectivité pourrait prétendre à des subventions de 25% sur les dépenses hors taxes pour le renouvellement du mobilier du restaurant scolaire

Achats 2010 : 4 397,02 € HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
2010	4 397,02 €	Auto financement	3 297,76 €
	€	DGE	1 099,26 €
Total	4 397,02 €	Total	4 397,02 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants :

- d'adopter le projet d'acquisition du mobilier pour le restaurant scolaire ;
- d'adopter le plan de financement ci-dessus présenté ;
- de solliciter la Dotation Globale d'Equipement pour un montant de 1099,26 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

2010-031 Autorisation de signature pour les marchés de travaux de la mairie

La mise en concurrence pour les travaux de la mairie a été faite. Les plis ont été ouverts et analysés.

Pour certains lots, aucune offre n'avait été transmise, un nouvel appel à concurrence a donc été fait mais les prix proposés dans les réponses pour le lot 8 « bardage » étant très élevées, la commission avait décidé de scinder ce lot en deux (lot 8 bardage bois et 8bis bardage métallique). A l'issue de cette 2^{ème} consultation, deux entreprises ont répondu pour le lot 8 et une entreprise pour le lot 8 bis.

Lot 8 : bardage bois : deux entreprises ont répondu avec des sommes allant de 51 800, 23 € HT à 56 901,50 € HT pour une estimation de 39 012, 46 € HT.

Lot 8 bis : bardage métallique : une entreprise a répondu pour une somme de 56 268,90 € HT pour une estimation de 37 205,57€ HT.

La commission s'est réunie lundi 1^{er} mars et propose de retenir l'entreprise Pigeon pour le lot 8 (51 800,23 € HT) et le lot 8bis (56 268,90€ HT).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,
Décide à l'unanimité des votants :

- d'autoriser monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :
 - lot n°8 Bardage bois : entreprise PIGEON – montant du marché HT : 51 800,23 €
 - lot n° 8 bis Bardage métallique : entreprise PIGEON – montant du marché HT : 56 268,90 €

2010-032 Assurance du personnel : mandater le Centre De Gestion pour mettre en concurrence pour le compte de la collectivité

Le personnel communal n'est pas assuré par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. C'est la collectivité qui doit assumer cette charge. Chaque collectivité peut néanmoins si elle le désire s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance. C'est le choix qui a été effectué par la commune. Le Centre De Gestion propose à la commune de mettre en concurrence cette assurance pour le compte de la collectivité. Cette autorisation n'engage en rien la collectivité, à l'issue de cette mise en concurrence, la collectivité pourra comparer avec l'assurance actuelle et faire un bilan pour réfléchir à une assurance ou à une auto-assurance.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres De Gestion,

Vu le décret n°98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

Décide à l'unanimité des votants :

- de mandater le Centre De Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurance agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel. Les risques à couvrir concernent : les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL, les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.
- de s'engager à fournir au CDG 35 en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

La séance est levée à 21h45